

Pourquoi Coénove a signé la charte FAIRE en faveur de la rénovation énergétique ?

Lancé en avril 2018, le Plan de rénovation énergétique des bâtiments visant à impulser un nouvel élan et ainsi accélérer les opérations de rénovation énergétique a franchi ce jour une nouvelle étape avec la signature de la Charte FAIRE.

Plusieurs dizaines d'acteurs se sont ainsi « engagés pour FAIRE » au côté du Gouvernement, au travers de différents avenants sectoriels. Pour l'association Coénove, c'est via l'avenant sectoriel 1, relatif aux organisations et associations professionnelles que s'est concrétisée cette signature.

« Cette signature est la suite logique de l'engagement de notre association en faveur de la transition énergétique » souligne Bernard Aulagne, président de Coénove. « Pour atteindre les objectifs ambitieux que la France s'est fixés, il est essentiel que deux combats soient menés de front : la baisse de nos consommations et le verdissement de notre mix. Au travers de cette Charte, nous réaffirmons notre volonté d'agir sur le premier levier, en accélérant la rénovation énergétique et en accompagnant les Français dans la baisse durable de leurs consommations, tout en améliorant leur confort ».

Et la mobilisation de tous s'avère plus que nécessaire pour passer des intentions aux actes, souhaite rappeler Coénove. En témoignent les chiffres de l'Observatoire BBC rénovation d'Effinergie pour 2018 qui font état d'environ 32 000 chantiers labélisés BBC réno, auxquels on peut rajouter 20 000 bâtiments non labélisés mais atteignant une consommation moyenne de 80 kWh/m².an. 52 000 bâtiments BBC rénovés au total versus les 500 000 en moyenne annuelle mentionnés dans la stratégie nationale bas carbone pour viser la neutralité carbone en 2050...Le cap à franchir est donc considérable et le Gouvernement bien conscient qu'il ne pourra seul atteindre cet objectif « ambitieux, mais essentiel » comme le qualifie Bernard Aulagne.

Pour Bernard Aulagne « Coénove est donc engagée pour FAIRE et y apportera toute son énergie pour amplifier la seule dynamique de communication et aller véritablement dans une dynamique de projets ». Des projets bien réels, dont celui annoncé pour le second semestre et concernant l'étiquetage du parc de chaudières existantes pour permettre à chaque ménage de connaître la performance de son installation de chauffage et de prendre les bonnes décisions.

À propos de Coénove

Constituée en octobre 2014, l'association Coénove rassemble les acteurs majeurs de la filière gaz – énergéticiens, industriels et professionnels – tous convaincus de la pertinence d'une approche

nouvelle basée sur la complémentarité des énergies et la place que l'énergie gaz doit jouer dans la stratégie énergétique de la France.

Elle se mobilise aux côtés des parties prenantes pour apporter des solutions innovantes et durables aux nombreux défis de la transition énergétique tout en s'inscrivant dans le sens de l'intérêt général.

www.coenove.fr

Contact presse – A+ Conseils

Marion LEBEL

06.76.02.57.47

marion.aplusconseils@gmail.com

Christelle ALAMICHEL

06.31.09.03.83

calamichel@gmail.com